



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.869-2

LUG 3 / 98

Notification
aux Etats ayant participé à la Conférence diplomatique
sur la compétence judiciaire en matière civile,
tenue à Lugano le 16 septembre 1988

CONVENTION CONCERNANT LA COMPETENCE JUDICIAIRE ET L'EXECUTION
DES DECISIONS EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE

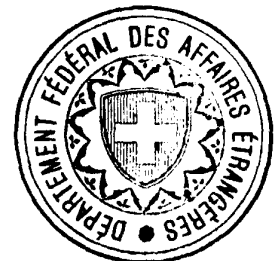
Déclaration du Royaume d'Espagne

Le 1er octobre 1998, le Royaume d'Espagne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse une déclaration exposant les raisons pour lesquelles le gouvernement espagnol s'oppose à la déclaration d'extension territoriale déposée le 31 juillet 1998 par le Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (cf. notification LUG 2/98 du 26 août 1998).

Une copie de la déclaration du Royaume d'Espagne est jointe à la présente notification.

La présente notification est adressée aux Etats ayant participé à la Conférence de Lugano, en application de l'article 67 de la Convention.

Berne, le 8 octobre 1998



La liste des Etats parties peut être consultée sous
<http://www.eda.admin.ch>, rubrique 'Politique étrangère de la Suisse', 'Traités internationaux'